

**Communiqué du Ministre sur l'adaptation des modalités du Baccalauréat au niveau des évaluations communes et des épreuves spécialités permettant de garder un calendrier Parcoursup inchangé.**

Dans un communiqué, le Ministre de l'Éducation a annoncé un certain nombre d'aménagements du Baccalauréat en substituant aux épreuves communes de Première et Terminale de l'année scolaire 2020 2021 par les notes de Contrôle Continu pour les disciplines concernées.

Il indique également que pour les épreuves de spécialité, s'il sera proposé aux élèves, deux sujets au lieu d'un, le calendrier reste quant à lui inchangé. C'est-à-dire des épreuves passées entre le 15 et le 17 mars afin de permettre aux formations d'accueil de disposer des résultats pour leurs classements sur Parcoursup.

Le Ministre a également évoqué des possibilités de passage partiel en distanciel lorsque la situation concrète ne permet pas l'application du protocole sanitaire renforcé.

Accéder ci-dessous au message vidéo de Jean-Michel Blanquer aux lycéennes et lycéens ainsi que différents éléments du communiqué.

<https://www.education.gouv.fr/application-du-protocole-sanitaire-dans-les-lycees-et-adaptations-du-bac-pour-l-annee-2020-2021-307102>

Des textes officiels devraient être diffusés très rapidement. Nous ne manquerons pas de les relayer.